



Voiture sans permis tomcar de 1982.....;

Par **marccoox**, le **28/04/2008** à **21:02**

bonjour, je viens d'acheter un véhicule sans permis de 1982 qui, à l'époque, n'était pas obligé d'être immatriculé car n'excédant pas 49.9 cm³ pour un moteur essence (325 cm³ pour un diesel).

Le problème c'est que mon assurance me réclame une carte grise pour pouvoir l'assurer en m'expliquant qu'une loi obligerait l'immatriculation de ces véhicules depuis 1992.

donc ma question est que dois je faire car je n'ai pas de carte grise et hormis un papier de vente basic du vendeur, rien d'autre comme papier.

J'ai toute fois les numeros de séries et autres spécifications sur le chasssis de la voiture mais comment faire faire une carte grise avec que cela.

Merci d'avance pour votre aide...

fabrice

Par **dirk pitt**, le **03/12/2008** à **15:12**

bonjour,
avez-vous eu eu reponse a votre probleme car je suis dans le même cas.

merci

Par **Tisuisse**, le **03/12/2008** à **17:43**

Vous allez en préfecture avec les papiers en votre possession. Il est possible qu'ils aient une solution ou qu'il pourront vous établir une carte grise spécifique pour ce type de véhicule. Ils vous diront quoi faire, comment le faire et quand le faire.

Par **alex**, le **14/11/2009** à **21:17**

bonjour Fabrice

Je ne peux te renseigner sur ton problème par contre j'ai moi même une Tomcar et je suis desesperement à la recherche d'une revue technique concernat ce vehicule ou tous autres infos qui pourraient m'aider dans la reparation de ma voiture

merci et bon courage avec ta tomcar

alex